

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/10

**Objet : APPROBATION DU CFU 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025/04/09 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël –LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph - NOURISSEAU Pierre-Marie – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	41			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	3	0	0	0	0

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le président quitte la salle et ne participe pas au vote.

Mme Michelle SUCHAUD est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 15 mai 2025 ;

Considérant la nécessité de voter l'approbation de l'ensemble des CFU avant le 30/06/2025 ;

Mme la Présidente de séance soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique (CFU) suivant :

#### CFU 2024 du budget général

COMPTE ADMINISTRATIF 2024			Différence 1er avril
	<b>RESULTATS BRUTS 2024 :</b>		
	<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	6 815 504,02 €	- 756,01 €
	Total des titres (recettes)	7 284 229,98 €	- 85,00 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>468 725,96 €</b>	671,01 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	1 315 666,10 €	
	Total des titres (recettes)	1 321 692,92 €	
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>6 026,82 €</b>	
	<b>RESULTATS REPORTEES 2023 (inscrits au budget 2024)</b>		
	Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	<b>960 148,56 €</b>	
	Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	<b>94 952,58 €</b>	0,40 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	692 950,98 €	
Résultat SPANC 2024 à réintégrer	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	4 699,16 €	4 699,16 €
	EXCEDENT INVESTISSEMENT	14 597,41 €	14 597,41 €
	<b>RESULTAT CUMULE</b>		
<b>C</b>	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>1 433 573,68 €</b>	- 4 028,15 €
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>74 328,35 €</b>	- 14 597,01 €
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
	Intégration des RAR d'investissement		
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		

	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR			
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)			
<b>E</b>	<b>Solde</b>	-	<b>425 086,38 €</b>	
<b>F</b>	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	-	<b>499 414,73 €</b>	- 14 597,01 €
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D</b>		<b>1 359 245,33 €</b>	- 18 625,16 €
	<b>Fonctionnement</b>			
	Report au fonctionnement R002 = C + F		<b>884 545,53 €</b>	
	<b>Investissement</b>			
	Report en investissement R001 = D	-	<b>74 328,35 €</b>	- 19 597,01 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)		<b>549 028,15 €</b>	971,85 €
	<b>TOTAL AFFECTE</b>		<b>1 359 245,33 €</b>	- 18 625,16 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 3 voix contre et 38 voix pour :

- Approuve le CFU 2024 du budget général ;
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du budget général sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente de séance,  
Michelle SUCHAUD

